

Conseil Municipal du Vendredi 17 Septembre 2021 – 18h30

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs

Jean-Jacques GRZYBOWSKI, Philippe IMBAUD, Virginie BENOIT SIKORSKI, Marion CAUVIN.

Était absent non excusé : Monsieur

Henri BOUGNOT.

Procurations :

Jean-Jacques GRZYBOWSKI en faveur de Philippe DUDYSK, Philippe IMBAUD en faveur de Christine BONNET, Virginie BENOIT SIKORSKI en faveur de Maud BICHARD.

Le Conseil Municipal de la Commune de YOUX s'est réuni sous la présidence de Madame Pierrette DAFFIX-RAY et a approuvé les délibérations ci-dessous :

Renouvellement d'un contrat unique d'insertion

Madame le Maire expose à l'Assemblée que le contrat aidé en place pour les services périscolaires arrive à terme le 31.10.2021. Celui-ci est renouvelé à compter du 01.11.2021 jusqu'au 31.10.2022, pour une durée hebdomadaire de 26h00 (heures à lisser sur l'année).

Projet de convention pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales avec la SEMERAP

Madame le Maire fait part à l'Assemblée du projet de convention proposé par la SEMERAP pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales. Cette convention prendrait effet à compter du 01.01.2021 pour une durée de 5 ans. Le Conseil Municipal accepte ce projet de convention et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Convention de prestation de contrôle des poteaux incendie avec le Syndicat Mixte de Sioule et Morge et résiliation de ladite convention avec la SEMERAP

Madame le Maire expose que le règlement départemental prévoit un maintien en conditions opérationnelles des PEI (point d'eau incendie), avec des contrôles techniques périodiques qui doivent être effectués à minima tous les deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire :

- A signer la convention de contrôle des poteaux incendie avec le Syndicat Mixte de Sioule et Morge, qui sera effective à partir du 01.01.2022,
- A résilier la convention de contrôle des poteaux incendie avec la SEMERAP.

Modification des statuts du SIEG

Le Maire donne lecture du projet de modification des statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie,
- de donner, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Projet de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy - Aide à destination des entreprises (bars, restaurants, traiteurs)

Vu les délibérations du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, approuvant la convention entre la Région et l'EPCI du Pays de Saint Eloy / du Conseil Communautaire relative à la Convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises,

Considérant qu'à la suite de la crise sanitaire, de nombreuses entreprises du territoire ont été durement impactées ; que les conséquences économiques sont susceptibles de nuire à la pérennité de leur activité,

Considérant la volonté de la commune de participer à l'intervention de l'EPCI au soutien des entreprises par le biais de dispositifs, en apportant une contribution financière représentative du nombre de sociétés éligibles sur son territoire.

Propose au Conseil :

- D'approuver le projet de soutien à l'EPCI suivant les conditions de partenariat passées avec le Conseil régional AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, pour le dispositif intitulé « Coup de pouce ».
- D'approuver le règlement financier de ce dispositif d'aides, ci-annexé,
- De contribuer à ce projet, l'abondement de la commune de Youx ayant déjà été réalisé par l'abandon des loyers commerciaux,
- De dire que l'allocation des fonds sera exécutée conformément audit règlement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte ces décisions.

Subventions aux Associations

Après examen des différentes demandes de subvention reçues, le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants suivants :

- AFN : 400 €,
- Autour du Puits II : 400 €.

Loyers de l'Auberge du Petit Tom

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune n'a pas sollicité certains loyers (commerce et habitation) de l'Auberge du Petit Tom depuis Décembre 2020, de manière à les aider financièrement pour la perte de revenus subit du fait de la crise sanitaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire payer les loyers (commerce et habitation) à l'Auberge du Petit Tom à compter du 01.10.2021.

Motion de la Fédération nationale des Communes Forestières

Madame le Maire expose la Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières exigeant le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières, la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF ; et demandant une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises, et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal adopte la motion ci-dessus.

Délégations obligatoires et municipales

Madame le Maire expose qu'il serait nécessaire d'effectuer quelques modifications, à titre provisoire, concernant certaines délégations obligatoires et municipales, à savoir :

- Commissions obligatoires :

Mission locale : Titulaire : Cassandre NELLO / Suppléant : Pierrette DAFFIX-RAY

SEMERAP : Pierrette DAFFIX-RAY

- Commissions municipales :

Commission de suivi des travaux (Bâtiments / Urbanisme / Sécurité / Projets) : Le Maire et les Adjoints sont délégués d'office de par leurs fonctions / **Responsable** : Pierrette DAFFIX-RAY / Philippe DUDYSK / Philippe IMBAUD / Christine BONNET

Commission de suivi des travaux (Voirie / Assainissement) : Le Maire et les Adjoints sont délégués d'office de par leurs fonctions / **Responsable** : Serge BLAT / Pierrette DAFFIX-RAY / Jean-Jacques GRZYBOWSKI / Emmanuel BERTHOMIER / Philippe DUDYSK / Philippe IMBAUD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications ci-dessus.